



**Public cible :**

Formations techniciens et vérificateurs

**Pré-requis :**

Aucun prérequis

**Modalités pratiques**

Durée : 8 jours soit 2 x 4 jours

**Calendrier - Lieux -**

**Modalités d'accès :**

Planification sur le site EGOc [Sessions à venir]  
Nous contacter pour suivi des programmations et des planning sur [www.egoc.org](http://www.egoc.org)

**Programmation :**

Chantiers locaux

**TARIF / COÛT STAGIAIRE**

:  
700 €

**Modalités animation :**

En présentiel

**Intervenant :**

Formateur Institutionnel

**Effectif :**

1 groupe d'agents Caf

**Taux de satisfaction / appréciations stagiaires :**

NOUVEAU PROGRAMME 2024

# 2025 - AFC - Petite enfance - Jeunesse - Caf 87

MAJ : Vendredi 14 février 2025

**Objectifs professionnels :**

**Objectifs - Aptitudes et compétences visées et évaluées :**

- Appréhender la réglementation des prestations de service liées à la petite enfance et la jeunesse
- Manipuler MAIA, Mon compte partenaire, portail partenaire, @DocAs, pour mettre en œuvre la réglementation
- Connaître les différents types d'accueil en matière de petite enfance et la jeunesse
- Intégrer les étapes de la gestion d'un dossier de prestation de service
- Appréhender les échanges dématérialisés avec les partenaires
- Identifier et savoir analyser les pièces justificatives à chaque étape du processus
- Analyser et justifier les contrôles de cohérence ...

**Contenu :**

Petite enfance

**Du 24 mars (14h) au 28 mars (12h)**

Les EAJE et la PSU :

- Calcul de la PSU et des bonus mixité-handicap
- La participation financière des familles
- La convention et les pièces justificatives
- Présentation et calcul des bonus mixité et inclusion handicap
- Présentation de la linéarisation de la PSU
- Présentation du bonus territoire revalorisé
- Contrôle KO (principe et objectif). Les stagiaires devront venir si possible avec des cas rencontrés qui leur ont posés des interrogations.

Les RPE :

- Les finalités des structures et services
- Les règles d'éligibilité et de calcul de la prestation de service
- Le calcul de la Ps RPE
- La convention et les pièces justificatives
- Contrôle KO (principe et objectif). Les stagiaires devront venir si possible avec des cas rencontrés qui leur ont posés des interrogations

#### Le Bonus territoire

- Conditions d'éligibilité
- Lissage et calcul liés à la petite enfance
- Le Renouvellement

#### La jeunesse :

#### **Du 12 mai (14h) au 16 mai (12h)**

#### Les accueils collectifs de mineurs

- Les accueils péri et extra scolaires et Adolescents
- Le calcul des différents financements liés aux Alsh (PS, Arse, plan mercredi)
- L'ASRE (Suppression en 2025)
- La facturation
- Les règles d'éligibilité
- La convention et les pièces justificatives
- Contrôle KO (principe et objectif). Les stagiaires devront venir si possible avec des cas rencontrés qui leur ont posés des interrogations

#### La Ps Jeunes

- Description de la PS Jeunes
- Les règles d'éligibilité et de calcul de la prestation de service
- La convention et les pièces justificatives

#### Mon compte partenaire / Afas :

- Le conventionnement
- Le fonctionnement de MCP et d'AFAS
- Les profils partenaires et profils Caf

---

**Méthodes mobilisées :**

Alternance de méthodes didactiques et actives s'appuyant sur les compétences et pratiques des stagiaires.

Exercices individuels et en sous-groupe, avec une base formation.

---

**Modalités d'évaluation et de validation :**

**Evaluation en amont :** sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

**Evaluation au cours de la formation :** validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

**Evaluation à chaud :** à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

**Evaluation à froid :** réalisée avec un outil interne Caf

**Attestation de suivi :** Feuille de présence

**Attestation de participation** mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

---

**Accessibilité :**

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « [Contact et Accessibilité](#) »

---

**Délais d'accès à la formation :**

---



Entente du **G**rand **O**uest et du **C**entre  
pour le perfectionnement des personnels  
des caisses d'Allocations familiales

---

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).

---

**Pour toutes informations administratives, pédagogiques, d'accompagnement  
aux personnes  
ou d'une adaptation de la formation sur mesure,  
vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43**